

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Commune de Bessancourt

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Un DOB doit se tenir dans les collectivités de + de 3500 habitants et dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M 57.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1 pour les communes

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :

- de concours financiers;
- de fiscalité ;
- de tarification ;
- de subventions ;
- des relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18/12/2023 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

1	Table des matières	
1	Table des matières	2
1	CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2024	3
1.1	Le contexte national	3
1.2	Le projet de lois de finances 2024 et les principaux impacts pour les collectivités	3
2	LES GRANDES ORIENTATIONS 2024	4
2.1	services publics pour lutter contre les inégalités	5
2.2	La poursuite de la construction de la Ville de demain	7
2.3	En conclusion pour 2024 :	7
3	LES PREVISIONS DU BUDGET POUR 2024	7
3.1	Les recettes de fonctionnement	8
3.1.1	Les recettes fiscales	8
3.1.2	Les dotations et participations	10
3.1.3	Les autres recettes de fonctionnement	10
3.1.4	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection à 2027	11
3.2	Les dépenses de fonctionnement	12
3.2.1	Les dépenses de gestion	12
3.2.2	Les charges de personnel	13
3.2.3	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection à 2027	17
3.3	Le programme pluriannuel d'investissements	18
3.3.1	Les grands projets de la commune :	18
3.4	Le financement	20
3.5	La Dette	20
3.6	L'épargne et la CAF	22

1 CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2024

1.1 Le contexte national

Le taux de croissance en France serait de 0,8% en 2023 selon l'OFCE¹, soit un peu moins que le 1% prévu par le gouvernement. En 2024, il serait de 1,2%. Par ailleurs, l'OFCE prévoit une remontée du chômage qui devrait passer de 7,2% à 7,9% fin 2024.

➤ **Une inflation qui se poursuit en 2024**

Après deux années 2022 et 2023 marquées par un contexte inflationniste fort se propageant à l'ensemble des secteurs, les prévisions tendent à une diminution de l'inflation pour 2024.

Ainsi, on constate que les prix de l'énergie sont en légère diminution mais ils restent cependant à un niveau élevé par rapport au niveau habituel. De plus, la hausse des prix alimentaires qui touche particulièrement les consommateurs les moins aisés semble se stabiliser, mais reste forte. En 2023, le taux d'inflation était de 3,9%. En 2024, la prévision est de 2,6%. La hausse des prix impacte le pouvoir d'achat des ménages puisqu'il diminue de 1,2% entre 2022 et 2024.

➤ **Des taux d'intérêt toujours élevés**

Les taux d'intérêt restent à un niveau élevé et jamais atteint ces 10 dernières années. Les prévisions pour 2024 confirment ce niveau.

Cependant, face au ralentissement de l'activité économique observé ces derniers mois, le taux d'intérêt de la Banque centrale européenne semble se stabiliser depuis fin septembre à 4,5%.

➤ **Une augmentation continue de la dette publique**

À la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique s'élève à 3 046,9 milliards d'euros. La part de la dette dans le PIB est estimée à 110% pour l'année 2023. Aussi, le déficit public devrait représenter 4,9% du PIB en 2023.

Le niveau de dette des collectivités locales reste stable depuis 2021.

1.2 Le projet de lois de finances 2024 et les principaux impacts pour les collectivités

Pour ce qui est des collectivités, le PLF 2024 prévoit une augmentation d'un milliard d'euros des concours financiers leur étant destinés, loin de répondre à leurs besoins dans le contexte inflationniste. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera augmentée de 213 millions d'euros en 2024 (27,3 milliards d'euros), ce qui ne compensera ni l'inflation (puisque la DGF n'y

¹ Observatoire français des conjonctures économiques

est toujours pas indexée), ni les mesures de revalorisation salariale des agents publics sur 2023 et 2024 (augmentation nombre points d'indice).

Pour Bessancourt, ces revalorisations se chiffrent à 160 000 euros pour 2024, et ne se sont accompagnées d'aucune compensation spécifique de la part de l'Etat. Pour rappel, la DGF par habitant représentait 206 euros en 2022 soit légèrement au-dessus de la moyenne de la strate à 154 €/habitant.

Par ailleurs, la diminution des transactions immobilières causée par l'augmentation des taux d'emprunt entraîne dès 2023 une chute des recettes de droits de mutation pour la ville de – 45 % soit environ – 160 000 € qui devrait se poursuivre en 2024.

Concernant l'investissement, il est prévu que l'effort des collectivités continue de bénéficier d'un FCTVA dynamique pour un montant total attendu à 7,1 milliards d'euros. Les dotations d'investissement, versées par l'État, devraient atteindre quant à elles en 2024 environ 12,5 milliards d'euros.

Point important, s'agissant de la prévision de dépense des administrations publiques locales (composées de toutes les collectivités territoriales et des organismes divers d'administration locale), Bercy ne prévoit pas de baisse. Elle devrait progresser de 9 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 0,7 % en volume, cependant en-deçà du niveau d'augmentation du coût de la vie. Les contraintes financières restent donc prégnantes et les incertitudes institutionnelles et budgétaires entretenues par l'Etat ne laissent pas de marge de manœuvre pour les collectivités.

2 LES GRANDES ORIENTATIONS 2024

Tout d'abord, la ville de Bessancourt connaît une croissance de population qui, même si elle est maîtrisée par un aménagement du territoire responsable durable et faisant la part belle aux espaces verts, n'est pas encore totalisée dans le dernier recensement. Ce dynamisme va se poursuivre dans les prochaines années et la ville devra adapter son offre de services publics en conséquence.

Aussi, à cette période de mi-mandat, de nombreux engagements ont déjà été réalisées ou sont lancées, et engagent nos budgets pour l'avenir.

La Ville réaffirme aussi ses priorités en matière de solidarité, d'éducation et de transition écologique. Elle entend aussi poursuivre les efforts engagés pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale.

C'est ainsi que la santé et le commerce sous l'égide de nos 2 nouvelles adjointes, permettra d'apporter des réponses concrètes en matière de santé et de développement des commerces.

Ainsi une maison de la santé se réalisera d'ici 2025, le permis a été approuvé et les travaux devraient commencer sous peu.

Grâce aux compétences transférées par la communauté d'agglomération du Valparisis, la Ville a vu son éclairage public passé en LED en 2023, réalisant des économies et maintenant l'éclairage de nuit. Elle intervient également dans les domaines de l'environnement, du développement économique, mobilité, sport ou encore culturel.

Le budget 2024 se prépare dans un contexte où les prix ne vont pas baisser, avec une hausse prévisionnelle de l'inflation de + 2.5%. Même avec ce ralentissement l'impact sur le budget communal reste important surtout sur l'énergie, les produits alimentaires et les matériaux. En

témoigne les actualisations des prix sur nos différents marchés publics (travaux entretien des bâtiments, restauration scolaire). Jusqu'à présent, grâce à une gestion rigoureuse nous avons pu contenir ces hausses par des ajustements de commande, la réduction ou l'adaptation de la température dans certains bâtiments et la régulation par la programmation. Différents leviers budgétaires ont été activés par la Ville dans l'objectif de soutenir le niveau d'investissement prévu. Nous restons vigilants et suivons de près les indicateurs. La baisse des transactions immobilières a pour conséquences une diminution importante de nos recettes mais également un décalage pour les ventes immobilières qui aident au financement de nos investissements. La première ambition de la Ville reste de préserver l'intégralité des services essentiels aux Bessancourtois.

2.1 services publics pour lutter contre les inégalités

Solidarité

Les besoins sociaux de nos concitoyens sont une priorité pour la municipalité. Nous devons les anticiper et les satisfaire tout en veillant à maintenir un équilibre entre assistance, développement social, responsabilisation et implication des habitants.

Ainsi, la Collectivité maintiendra ses services publics du quotidien sans augmentation de fiscalité et en appliquant le quotient familial pour ses tarifs.

Les politiques de solidarité jouent le rôle d'amortisseurs sociaux pour les plus démunis. L'action du CCAS a été renforcée et verra l'ouverture d'un pôle solidarité au sein du quartier des Brosses et Malais.

En partenariat avec le Lion's club, la ville va permettre de proposer un dispositif de renseignement du SDIS en cas d'intervention d'urgence auprès de personnes isolées.

Les associations qui œuvrent à nos côtés pour répondre aux urgences seront soutenues et promues.

La veille auprès des publics en difficultés restent un axe fort de notre ville.

De même, les projets jeunes, l'aide au permis et le partenariat avec la mission locale permet une politique dynamique répondant aux besoins de la jeunesse.

Projet éducatif

Pour la réussite de nos enfants, nous poursuivons le 100% EAC pour un accès à la culture pour tous les enfants. Nous écrivons un nouveau Projet Educatif du Territoire avec l'ensemble des acteurs du territoire (Elus, Parents d'élèves, enseignants, Inspecteur académique, agents du secteur éducatif) pour la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ».

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. Il est mis en place depuis de nombreuses années sur notre territoire et a permis de développer des actions culturelles avec le 100% EAC, les interventions des éducateurs sportifs dans les écoles, les projets pédagogiques élaborés par les accueils de loisirs, le financement des projets pédagogiques proposés par les enseignants de nos écoles, etc.... Il ouvre également droit à des subventions de la CAF, soutien financier important pour la Ville.

La Ville offrira un kit de démarrage de fournitures scolaires pour les élèves de l'élémentaire dont la liste sera définie avec l'éducation nationale. Une solution pour soutenir les familles dans un contexte toujours inflationniste.

Le Ville débutera d'ici la fin de l'année une concertation suite aux annonces du 1^{er} ministre sur le port de l'uniforme à l'école avec les parents, les enseignants et l'inspecteur académique.

Consciente du besoin fort de places en crèches, la Ville a engagé une démarche de partenariat public/privé avec une association qui sera porteur de l'investissement pour la construction d'une maison des 1000 1ers jours qui regroupera un multi accueil de 36 berceaux, l'Espace de Vie Sociale, la PMI et implantée dans le quartier des Brosses et Malais.

Cette politique publique de soutien à la parentalité se traduit par une action globale de prévention précoce de la santé du jeune enfant, de lutte contre les inégalités de naissance et contre l'isolement parental. Ce sont des espaces de ressources, de partage de connaissances. En 2024 nous continuerons au sein de la maison Donald Winicott des ateliers en direction des parents, financés par la CAF dans le cadre de la Charte nationale de soutien à la parentalité.

Sport

Le sport pour tous est un pilier fondamental de la politique menée par la Ville, en cette année des jeux olympiques des sorties à des compétitions sont programmées en lien avec les ALSH pour faire découvrir les sports olympiques et paralympiques. Des évènements en partenariat avec nos écoles sont organisés par le service des sports dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux 2024 ». Bessancourt a été sélectionnée par le comité départemental olympique pour accueillir la caravane du CROS qui proposera aux enfants des ALSH sur une journée des ateliers pédagogiques, témoignages d'athlètes, sensibilisation aux gestes de premiers secours, mini musée sur l'histoire de l'olympisme. La ville soutien ses associations sportives par l'octroi de subventions mais aussi l'accès aux complexes sportifs avec les nombreux créneaux accordés. La 2^{ème} salle d'arts martiaux est très appréciée depuis 2023. Nous allons aussi nettoyer le système de chauffage défectueux du petit gymnase de St Exupéry et effectuer une remise en peinture. Nous travaillons à l'élaboration d'un programme d'investissement pluri annuel pour la remise à niveau de nos équipements et la création des tennis couverts dont la demande de subvention sera déposée en fin d'année.

Culture

La culture permet la découverte, la rencontre et l'ouverture. Grace à son musée numérique, ses nombreuses manifestations, une offre de spectacle riche, et le dynamisme de l'espace Marc Steekar, la culture bénéficie de moyens importants pour une ville de notre strate. La culture est le moyen de rassembler tous les publics et d'apporter des moments de convivialité, de joie. Elle est porteuse de nos valeurs d'égalité de solidarité de démocratie que nous partageons dans les spectacles proposés, l'impro du dico qui allie créations artistiques et apprentissage de la langue française, DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) qui favorise l'accès à la pratique musicale, la Micro Folie qui facilite l'accès à l'art et à la création grâce aux outils numériques. Afin de répondre à l'accroissement de la population ; la médiathèque intégrera le réseau des médiathèques du Valparisis dès 2025.

2024 sera l'occasion de finaliser toutes les démarches administratives pour ce transfert. De plus la communauté du Valparisis va financer l'agrandissement de la médiathèque à l'horizon 2026.

Sécurité

Compétence de l'Etat, la sécurité reste une préoccupation majeure pour assurer la tranquillité publique de tous. Le Centre de Supervision Urbain de la Police Municipale Mutualisée du Val Parisis est un outil majeur dont les services de l'Etat et du Ministère de l'Intérieur ont d'ores et déjà pu apprécier son rôle et sa pertinence dans le suivi des évènements de voie publique. Notre police municipale œuvre au quotidien au service des habitants. Elle va se doter de jumelles pour le contrôle de la vitesse et d'une moto subventionnée par le conseil départemental.

Santé

La réduction des inégalités passe par l'accès aux soins et donc une offre corrélée à notre population. C'est la raison pour laquelle nous avons favorisé l'implantation d'un cabinet dentaire,

et dès 2025 l'ouverture d'un pôle de santé accueillant médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé avec à notre partenaire IMODEV.

Pour une meilleure attractivité ce pôle proposera des logements pour ces professionnels. Des actions par une offre de dépistage gratuite 2 fois par an dont en 2024 pour le cancer de la peau et un « Chek up » ainsi que des journées de sensibilisations sur différentes thématiques viendront également ponctuées l'année.

2.2 La poursuite de la construction de la Ville de demain

Nous finaliserons le projet du centre-bourg qui répond au programme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et qui sera un lieu dédié à la convivialité et à la détente. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'Eco quartier pour notre ville qui se veut ambitieuse en matière de développement durable malgré un contexte économique peu favorable. Il est important de se projeter dans la ville de demain et ne pas s'arrêter à l'horizon d'un mandat. La prochaine décennie sera marquée par une révolution sociologique, écologique et digitale qui obligera à réinventer les centres-villes, à imaginer le commerce, les services, les mobilités de demain. C'est ce que nous nous efforçons de faire selon nos moyens par des actions en investissement comme le développement des voies de circulations douces, la création de jardins familiaux dans l'éco quartier mais également en fonctionnement par la mise en place de l'éco pâturage en partenariat avec un agriculteur, la sensibilisation des enfants aux gestes éco responsables, le projet des potagers pour les écoles avec les nouveaux poulaillers....

La réflexion est en cours avec nos partenaires dont Tri Action pour la gestion des déchets alimentaires.

Les animaux de compagnie ne sont pas oubliés avec la réalisation d'un cani-parc dans les deux ans.

Nous avons d'ores et déjà augmenté notre offre de commerces de proximité avec l'arrivée de nouveaux commerçants dans l'Eco quartier. Nous entendons développer cette offre avec ceux programmés au niveau du centre bourg notamment et aux Brosses et Malais. L'enjeu est également d'avoir un marché avec une offre diversifiée.

2.3 En conclusion pour 2024 :

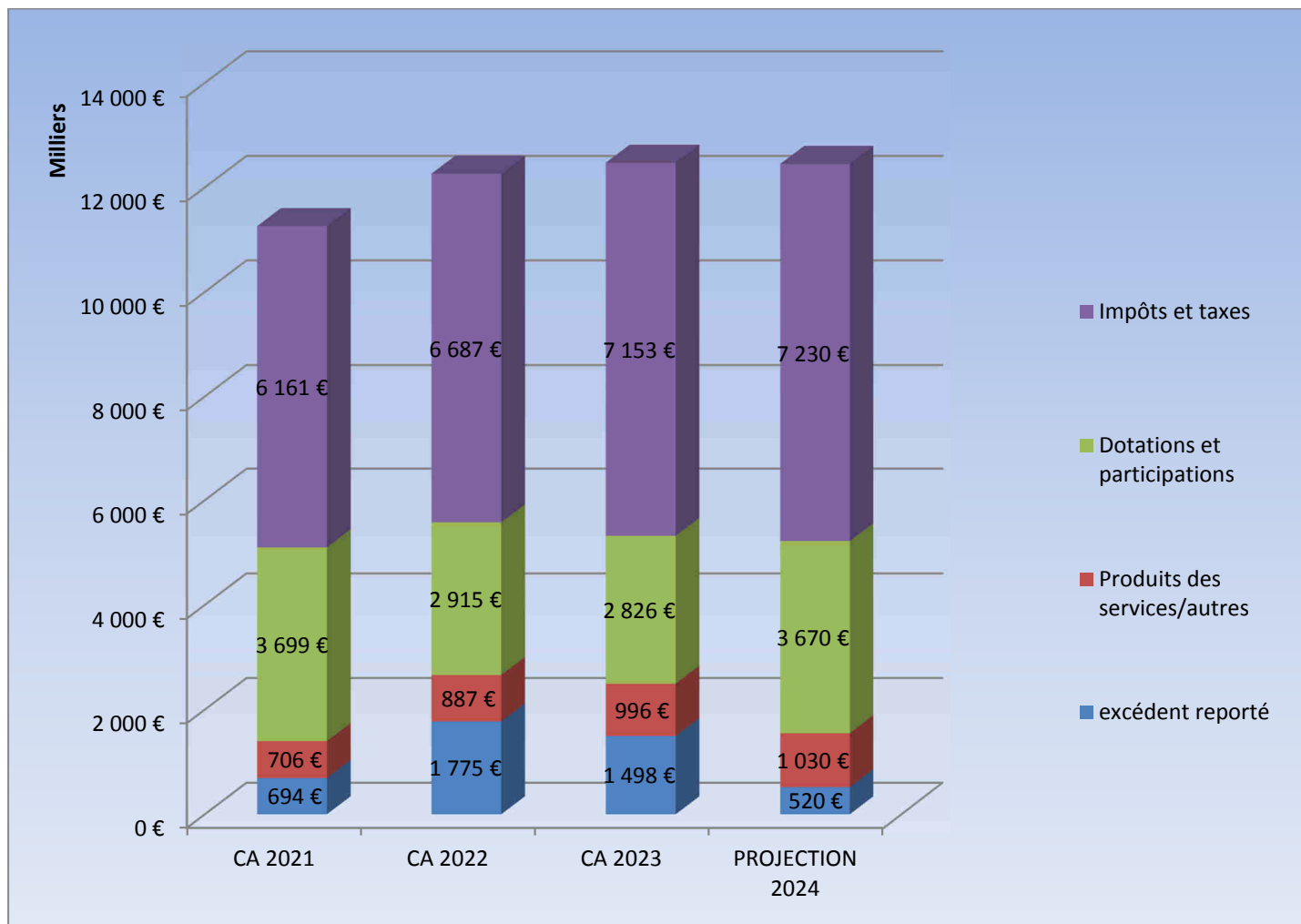
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisien pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

3 LES PREVISIONS DU BUDGET POUR 2024

Le budget primitif 2024 sera voté avec la reprise anticipée des résultats de 2023.

3.1 Les recettes de fonctionnement

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales (Chap.73). En 2023, celles-ci représentent 66% des recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations (Chap.74) représentant 26% et 8% proviennent des produits des services et des loyers.



3.1.1 Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Une hypothèse de progression du produit des impôts locaux avec une revalorisation forfaitaire automatique : depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est calculée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Compte tenu des prix encore en hausse la loi de finances prévoit une revalorisation de + 3.9% permettant ainsi de compenser une partie de la hausse des dépenses de l'énergie. A cette revalorisation s'ajoute toutes les nouvelles constructions impactant directement le produit de TFB de + 2%

Suite à la suppression de la TH, depuis 2021 la compensation se calcule avec l'application d'un coefficient correcteur de 1.41 pour Bessancourt, appliqué au produit de la Taxe Foncière.

Ainsi, la réforme est neutre sur le plan des ressources pour la commune la première année, mais elle concentre la fiscalité sur un nombre plus réduit de contribuables : en effet, dès 2021 la quasi-totalité des locataires ne paient plus de taxes locales (en particulier les logements sociaux qui ne génèrent plus aucune recette fiscale puisqu'exonérés de foncier à long terme), et seuls les propriétaires de la communes acquittent encore des taxes locales via les deux taxes foncières et éventuellement la TH sur les résidences secondaires.

Cette réforme vient également complètement modifier la dynamique du produit. Désormais, les constructions nouvelles se traduiront uniquement en bases de TFB. Elles généreront cependant un produit supérieur à aujourd'hui sous deux effets : le transfert du taux départemental et l'application du coefficient correcteur.

(en €)	2020	2021	2022	2023	2024
TFB /TH	4 113 523	4 336 164	4 704 634	5 314 106	5 350 000

Parmi les recettes fiscales, figurent également l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

(en k€)	2020	2021	2022	2023	2024
AC	625	625	625	625	625
DSC	124	124	130	130	130

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité la TIFCE depuis 2023 soit un montant global de 160 K€. Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul en 2023 du fait de la hausse des taux notamment dans le neuf. Entre 2022 et 2023 c'est -45%. Les autres recettes resteront stables.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Simu CA 2023	2024
Contributions directes	3 960	4 116	4 336	4 466	5 314	5 350
Autres impôts locaux	12	9	10	10	12	12
Taxes sur les pylônes	19	20	20	20	22	22
Taxe électricité	60	59	62	63	157	160
FSRIF	419	514	514	514	529	530
Droits de mutation	356	377	462	489	353	400
A.C	620	625	625	625	625	625
D.S.C	122	124	130	130	137	137

3.1.2 Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 26% des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 soit une baisse de 7% par rapport à l'année précédente.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pèse pour 60% du chapitre. Cette recette de l'Etat est en baisse depuis 2014 en raison de l'effort de participation au redressement des comptes publics demandé aux collectivités (gelé depuis 2018) et est pénalisée par la population INSEE non conforme à la réalité. Le recensement de janvier 2023 n'a pas permis de rétablir les chiffres car nombre de logements non livrés à la date du recensement n'ont pu être comptabilisés.

L'évolution de la DGF, DRS, DNP est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288	1 290
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	122	144
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	220	210

Le reste du poste dotations et participations est constitué par diverses subventions notamment de la CAF avec laquelle la Ville a de nombreux partenariats dont le CTG signé en 2022 et remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse. Grâce à ce nouveau contrat et aux actions menées par la Ville, nous avons pu bénéficier du bonus territoire sur l'ALSH et l'accueil petite enfance. La Ville répond aux appels à projets des fonds publics et territoires enfance finançant l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans nos accueils de loisirs. En effet nous avons des animateurs référents handicaps qui assurent un accompagnement personnalisé des enfants sur le temps de pause méridienne et en accueil de loisirs.

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	682	766	796	944	995	1 000

A noter que la Ville continue à faire bénéficier de la facturation à 1€ du repas de la cantine pour la 1^{ère} tranche du quotient familial malgré l'arrêt depuis septembre 2023 de l'aide de l'Etat soit 45 000 € de recettes en moins.

Les compensations d'exonération de TH et TFB sont enregistrées au chapitre 74 ne représentent plus que 41 000 € en baisse constantes.

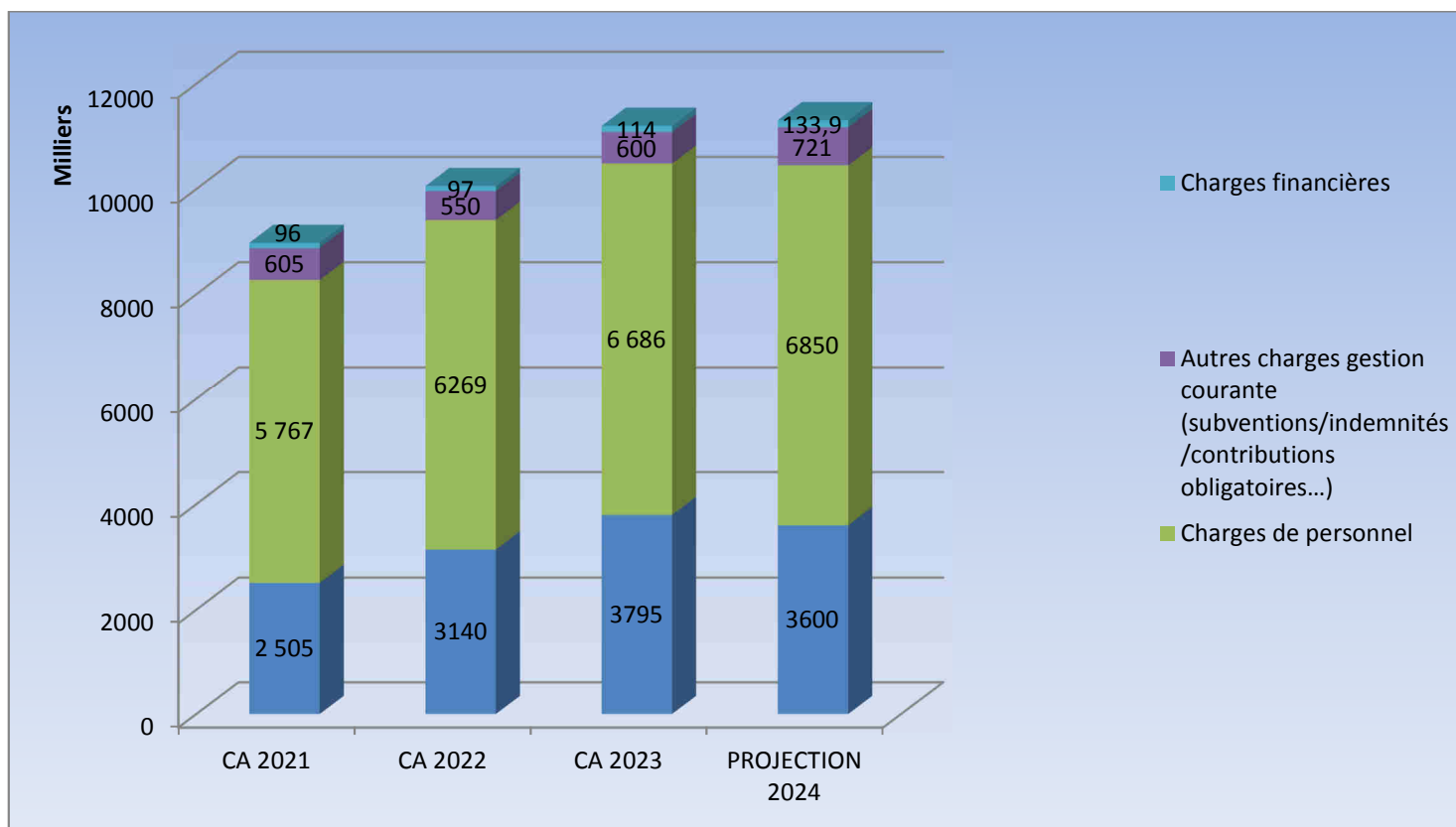
3.1.3 Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services (chapitre 70) 8% des recettes sont composés essentiellement par les recettes de la restauration scolaire, des ALSH, crèche, multi accueil, périscolaire, activités culturelles auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et autres taxes municipales. Le montant reste stable et bénéficie simplement de l'effet d'accroissement du nombre d'enfants dans nos services scolaires et périscolaires.

3.1.4 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection à 2027

Niveau de vote	CA 2022	CA 2023	PROJECTION 2024	PROJECTION 2025	PROJECTION 2026	PROJECTION 2027
CN - 002- Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou dé	1 775 091,18 €	1 498 337,87 €	520 000 €	820 600,00 €	521 218,00 €	521 854,54 €
CN - 013- Atténuation de charges		14 618,34 €	20 000 €	20 600,00 €	21 218,00 €	21 854,54 €
CN - 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 589,07 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
CN - 77- Produits exceptionnels	23 330,24 €	651 121,57 €	30 000 €	30 900,00 €	31 827,00 €	32 781,81 €
CN - 75-Autres produits de gestion courante	57 112,36 €	69 630,70 €	196 000 €	201 880,00 €	207 936,40 €	214 174,49 €
CN - 70- Produits des services, du domaine et ventes divers	887 394,16 €	996 094,17 €	1 030 000 €	1 060 900,00 €	1 092 727,00 €	1 125 508,81 €
CN - 73 - Impôts	6 686 662,51 €	7 152 913,97 €	7 230 000 €	7 446 900,00 €	7 670 307,00 €	7 900 416,21 €
CN - 74- Dotations, subventions et participations	2 914 644,87 €	2 826 092,80 €	3 670 000 €	3 780 100,00 €	3 893 503,00 €	4 010 308,09 €
	12 344 235,32 €	13 229 398,49 €	12 696 000 €	13 361 880,00 €	13 438 736,40 €	13 826 898,49 €

3.2 Les dépenses de fonctionnement



3.2.1 Les dépenses de gestion

L'impact de l'inflation, de la hausse du prix de l'énergie, des évolutions d'indice pour les personnels et l'évolution continue des services (ouverture de nouvelles classes) impactent de façon significative les charges en 2024 tout comme en 2023. Le PLF 2024 acte la fin du dispositif d'amortisseur ce qui risque d'accentuer encore la dégradation des comptes des collectivités territoriales.

Les dépenses de fonctionnement 2024, se composent notamment :

- ✓ des charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...),
 - ✓ des charges de production des services publics , (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire...),
 - ✓ des moyens généraux des services , (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...),
 - ✓ des indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus, et des autres charges financières et reversements de fiscalité.
- Le plan de sobriété énergétique : s'adapter à la nouvelle donne tarifaire.

Lancé dès la rentrée 2022 le passage en LED ainsi que la reprogrammation des périodes de chauffe sans toucher aux bâtiments des écoles et de la maison de la petite enfance ont permis de contenir les hausses tarifaires en diminuant nos consommations.

La fourniture d'électricité

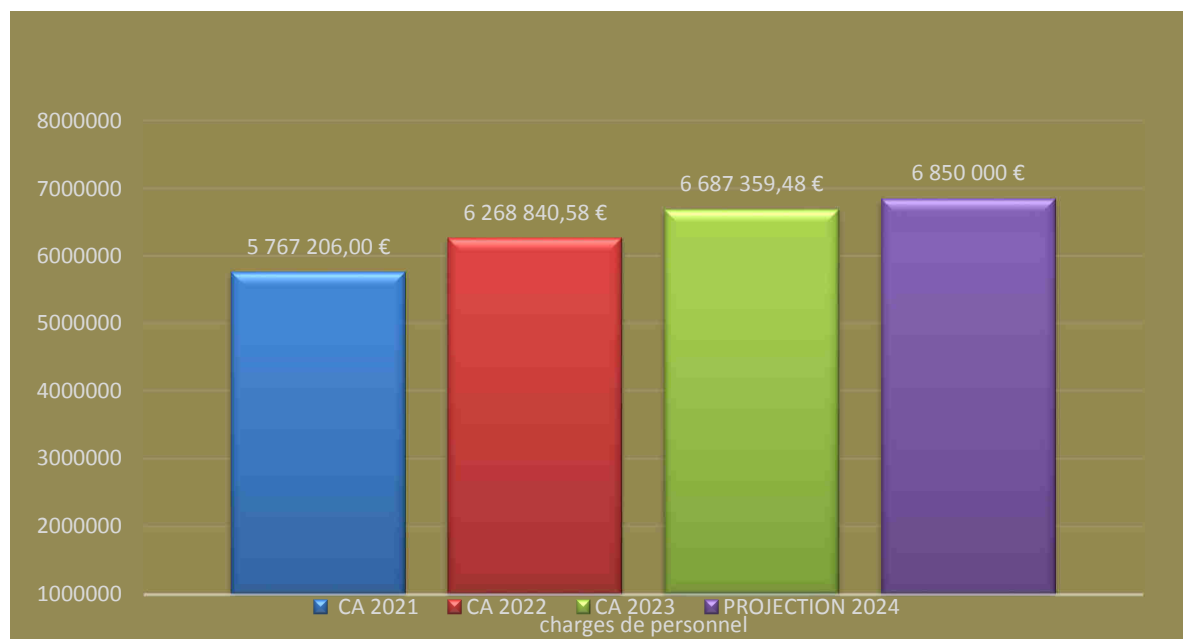
La Ville a adhéré au 01 janvier 2022 au groupement de commande avec le SMGTVO pour la fourniture de l'électricité vers les sites les plus consommateurs (les groupes scolaires, la salle Paul Bonneville, l'espace Marc Steekar, les gymnases). La ville a continué le remplacement de l'éclairage en LED sur les bâtiments dont les gymnases. Le syndicat auquel adhère la ville table sur une augmentation de l'électricité entre 3% et 5%. Le passage en LED assure à la ville de contenir cette hausse, les LED étant beaucoup moins énergivores.

La fourniture de gaz

Les prix du gaz ont connu également de fortes hausses. La commune bénéficie avec le marché actuel d'un blocage des prix pour 3 ans. Ce marché représente une dépense de 190 000 €/an.

Enfin, les autres charges de gestion courante, composées essentiellement par les indemnités versées aux élus, les subventions aux associations participent également à l'effort de la maîtrise des dépenses avec leur stabilisation. L'action sociale a toujours été une priorité forte. La subvention au CCAS est l'une des composantes de l'action sociale répartie dans tous les secteurs. La subvention est calculée suivant les besoins de fonctionnement du CCAS.

3.2.2 Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 58.01% des charges réelles de fonctionnement en 2023 contre 59.47 % en 2022.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2024 une progression de +2.5% sur le budget.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2024, le GVT est estimé à 7 000 € ;
- Inscription augmentation point d'indice de 5 points soit + 63 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 1.7 % soit 7 000 €
- Revalorisation des IFSE des agents de catégorie C soit + 16 000 € ;
- En 2024 il y aura une enveloppe d'heures supplémentaires versées pour les élections européennes + 10 000 €
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire santé solidaire et responsable. Dans le cadre de sa politique sociale la ville, depuis de nombreuses années, participe selon le traitement brut jusqu'à 15 €.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2023 sont au nombre de 5. Parmi ces départs, 3 concernent des agents en maladie longue durée qui étaient déjà remplacés ce qui impacte à la baisse la masse salariale et 2 non remplacés. Soit une économie de – 80 000 €
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents.

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, d'accompagner les évolutions des modes de travail (ex : l'hybridation : travailler avec des collègues en présentiel, en distanciel, des agents qui travaillent sur différents sites...), de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail. Cela s'est traduit par la signature de 2 conventions avec le CIG pour :

- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) accompagnant ainsi la collectivité sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail
- Un conseiller de prévention qui va assister la collectivité dans l'application des mesures dans la loi sur le bien-être.

Données bilan social 2023

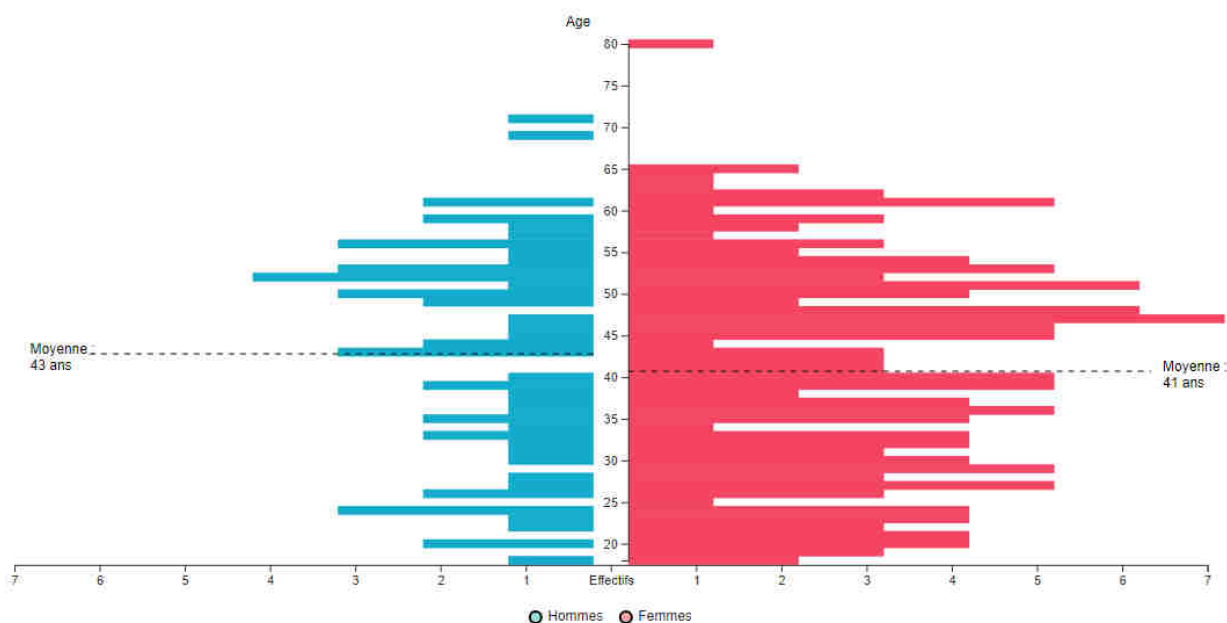
Pyramide des âges

La pyramide des âges illustre une stratégie d'embauche régulière d'agents plus jeunes tendant à favoriser l'équilibre entre les classes d'âges (contrats PEC, apprentis, cadres intermédiaires). Elle permet aussi de définir une progression dans la carrière de chacun, et de réguler les flux d'entrée et de sortie (départs retraites, mutations, fin de contrats).

Pour information, les agents de plus de 70 ans sont des intervenants rémunérés en 2023 pour la musique et activités dans les écoles.

Au 01 janvier 2024, le nombre d'agents communaux rémunérés en ETP est de : 154.31 contre 154.73 en 2023

Une stabilité des effectifs



L'Équivalent Temps Plein est une unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de travail effectuée par un agent. Un agent recruté à temps plein correspond à un ETP. Pour obtenir la moyenne de la capacité de travail de la collectivité, tous les ETP sont additionnés. A Bessancourt nous avons une moyenne de 186 agents pour un nombre d'ETP de 154.31.

Cette mesure essentielle permet d'établir un budget fiable, de connaître notre effectif, d'organiser et de gérer au mieux la masse salariale. Nous pouvons ainsi prévoir la quantité de ressources nécessaires en fonction des besoins et d'en optimiser le volume.

Catégories Hiérarchiques



Prospective départs à la retraite

L'anticipation des départs à la retraite permet d'amener de la diversité et de la dynamique dans la collectivité. Cela assure également à la collectivité d'intégrer des aptitudes et des compétences que la ville souhaite développer suivant ses besoins. C'est également un outil budgétaire pour évaluer les coûts de remplacement ou d'optimisation pour rester à coûts constants sur certains postes. L'accompagnement à la reconversion professionnelle dispensé depuis plusieurs années est une passerelle pour la continuité dans certains services.

Tableau des rémunérations par profil

	Coût mensuel moyen 2023
Titulaire CNRACL	3670
Contractuel	3100
Parcours Emploi Compétences (PEC)	2137
Apprenti	1867

Tableau des rémunérations par filière

Filière (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen 2023
Filière police	4510
Filière administrative	3996
Filière médico-sociale	3707
Filière sportive	3271
Filière sociale	3102
Filière technique	3010
Filière animation	2726
Filière culturelle	1677

3.2.3 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection à 2027

Niveau de vote	CA 2022	CA 2023	PROJECTION 2024	PROJECTION 2025	PROJECTION 2026	PROJECTION 2027
CN - 012-Charges de personnel et frais assimilés	6 268 840,58 €	6686489,26	6 850 000,00 €	7 055 500,00 €	7 267 165,00 €	7 485 179,95 €
CN - 011-Charges à caractère général	3 139 836,58 €	3795535,36	3 600 000,00 €	3 708 000,00 €	3 819 240,00 €	3 933 817,20 €
CN - 65-Autres charges de gestion courante	550 372,35 €	600306,79	700 000,00 €	721 000,00 €	742 630,00 €	764 908,90 €
CN - 014-Atténuations de produits	460 913,00 €	487 831 €	490 000,00 €	504 700,00 €	519 841,00 €	535 436,23 €
CN - 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 012,52 €	1003311,8	400 000,00 €	412 000,00 €	424 360,00 €	437 090,80 €
CN - 66-Charges financières	96 242,08 €	114932,77	130 000,00 €	133 900,00 €	137 917,00 €	142 054,51 €
CN - 67-Charges exceptionnelles	1 997,29 €	4159,64	6 000,00 €	6 180,00 €	6 365,40 €	6 556,36 €
CN - 68-Dotation pour dépréciation		20 000,00 €	20 000,00 €	20 600,00 €	21 218,00 €	21 854,54 €
CN - 023-Autofinancement virement à la section d'investissement			500 000,00 €	800 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	10 888 214,40 €	12 712 566,62 €	12 696 000,00 €	13 361 880,00 €	13 438 736,40 €	13 826 898,49 €

3.3 Le programme pluriannuel d'investissements

En investissement dépenses certains projets seront votés par opération afin d'intégrer toutes les dépenses liées à chaque opération (frais d'études, acquisition, travaux etc...).

3.3.1 Les grands projets de la commune :

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'équipement seront distinguées en 2 catégories :

- Les investissements de « maintenance », représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité, le renouvellement du matériel informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel.

Ces investissements sont estimés à environ 700 K€/an

Obligation de verdissement des flottes de véhicules

Le code de l'environnement fixe pour différentes personnes morales des obligations d'acquisition de véhicules à faibles émissions (VFE), dont les critères sont fixés selon les catégories de véhicules aux articles D. 224-15-2 à D. 224-15-12 du code de l'environnement. En ce qui concerne la commande publique, les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules (légers, lourds, autobus/autocars) ont l'obligation jusqu'à fin 2024, d'acquérir au moins 30% de véhicules à faibles Emissions sur l'ensemble des véhicules renouvelés annuellement. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%. Puis à partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des Véhicules à Très Faibles Emissions.

Une enveloppe sera donc consacrée au renouvellement de la flotte.

- Les investissements correspondants à des projets identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité.

Ces investissements sont estimés à environ 2 500 K€ (voir projets ci-dessous).

Ainsi, les principaux projets d'investissements pour 2024 seront les suivants :

- Opération centre bourg 1 800 000 €
- Etudes pour église et équipement polyvalent 100 000 €
- Aménagement jeux dont Pumptrack 130 000 €
- Jardins familiaux 1^{ère} tranche 200 000 €
- Piste cyclable participation Ville 22 000 €

D'autres investissements pourront être inscrits courant de l'année par voie de décision modificative suivant les notifications de subventions reçues.

La Ville s'inscrit dans un PPI jusqu'à 2026 selon le tableau suivant :

PPI 2023/2026	2023	2024	2025	2026
Remboursement capital dette	470 000 €	590 000 €	650 000 €	710 000 €
OPERATION EQUIPEMENT				
POLYVALENT ZAC DES MEUNIERES				
	- €	- €		
Equipement polyvalent ZAC Les Meuniers (100 quartiers innovants /CD)			800 000 €	1 200 000 €
Conseil départemental gymnase ZAC 23 % plafond travaux 1,5 millions			150 000 €	150 000 €
Région 100 quartiers innovants gymnase ZAC 30% de 2 347 000 H.T maxi travaux			200 000 €	300 000 €
OPERATION CENTRE BOURG				
			- €	- €
Aménagement place	700 000 €	1 800 000 €		
DSIL 60% aménagement place devant mairie	100 000 €	159 200 €		
CAR Région 50% plafond travaux 2 millions	100 000 €	900 000 €		
CAR Département 20% plafond travaux 2 millions	100 000 €	300 000 €		
OPERATION RENOVATION FACADES				
MENUISERIES HOTEL DE VILLE/poste				
Rénovation façades mairie et menuiseries	550 000 €	130 000 €		
DSIL 75%	150 000 €	213 750 €		
DEPENSES NON FINANCEES OU EN ATTENTE DE FINANCEMENT				
	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
Travaux maintenance divers bâtiments + voiries	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
TOTAL DEPENSES	2 420 000 €	3 220 000 €	2 150 000 €	2 610 000 €
RECETTES REELLES				
FCTVA	220 000 €	407 177 €	232 230 €	294 158 €
TA	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
VENTE DE BIENS				
Vente rue des Genêtes		480 000,00 €		
Vente terrain Verricchia	130 000,00 €			
vente bien Antin résidence	310 000,00 €			
Vente boulangerie		170 000,00 €		
vente terrain Maubuisson		210 000,00 €		
Vente maison Keller		300 000,00 €		
RECETTES D'ORDRE				
Amortissements	350 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Autofinancement	600 000 €	500 000 €	800 000 €	500 000 €

TOTAL RECETTES	2 150 000 €	4 130 127 €	1 872 230 €	1 734 158 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 270 000,00 €	910 126,60 €	- 277 770,00 €	- 875 842,00 €

3.4 Le financement

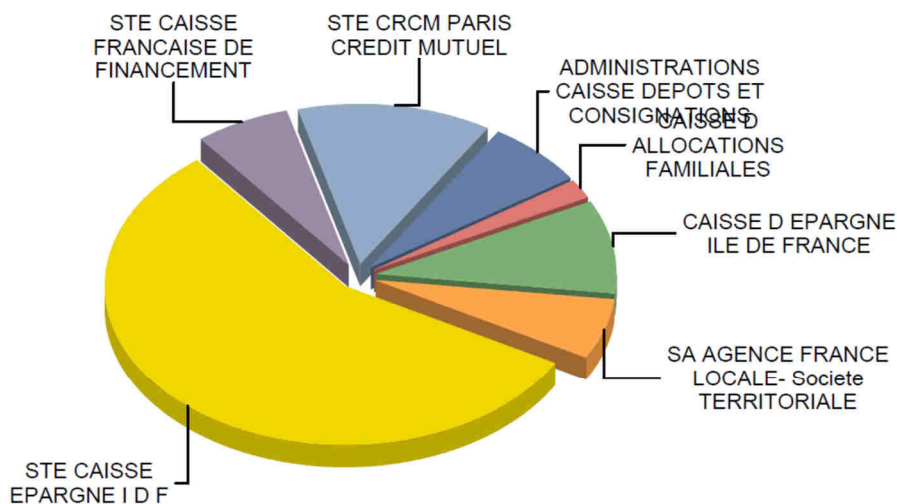
Le financement des investissements programmés (3 200 K€) est donc assuré par :

- Les ressources propres, (vente biens, FCTVA, taxe aménagement (35%),
- Les emprunts (15%),
- Les subventions (50%).

3.5 La Dette

La structure de la dette est composée de taux fixe et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

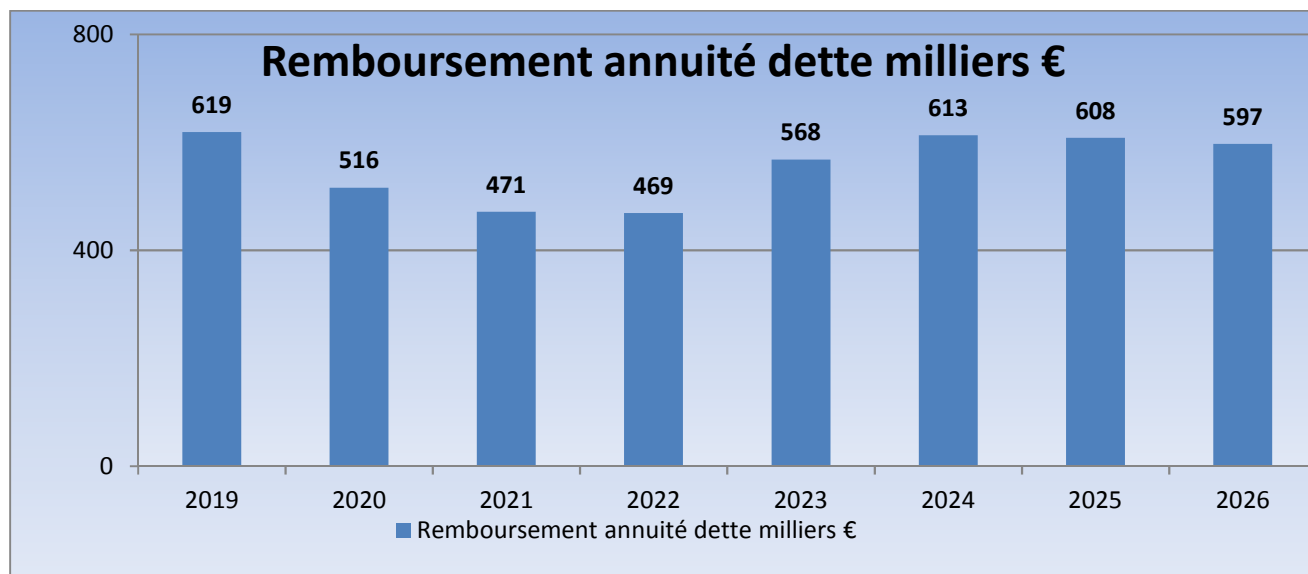
Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2024



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 478,28 €	6,6%
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	2,0%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	9,5%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	37 887,56 €	6,2%
STE CAISSE EPARGNE I D F	345 608,75 €	56,4%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	38 251,92 €	6,2%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	13,1%
Total :	613 125,55 €	100,0%

Au 31/12/2023 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 10 ans pour une dette par habitant de 657 €, contre 780 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2022. Nous accusons une dégradation conjoncturelle pour l'exercice 2023 due à la baisse observée de certaines recettes dont la vente des biens qui s'enregistre en fonctionnement recettes. En 2024 nous devrions retrouver le délai de désendettement habituel d'environ 4 années.





Au 31/12/2023, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 14 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Les conditions financières ont été impactées par la situation macroéconomique européenne et française d'où leurs dégradations au dernier trimestre avec un relèvement des taux d'emprunts.

La situation bancaire étant instable, la stratégie de recours à l'emprunt (taux fixe, variable livret A, durée) sera la suivante :

- recours à des durées longues en adéquation avec les durées d'amortissement technique sera privilégié,
- recherche d'emprunts verts au titre de notre engagement

3.6 L'épargne et la CAF

L'épargne accuse une dégradation depuis 2022. En cause pour toutes les collectivités les dépenses de fonctionnement (213,5 milliards d'euros) qui ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9%. La hausse de deux postes de dépenses ont été particulièrement fortes : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne. Nous espérons que la conjoncture s'améliore en 2024 pour retrouver une épargne comme pour les années précédentes.

2021 (en milliers d'€)	2022 (en milliers d'€)	2023 (en milliers d'€)	EPARGNE
1 477	188	20	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts
1 381	93	-90	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

La CAF mécaniquement est également dégradée mais amorce une hausse après une année 2022 compliquée en cause les éléments précisés pour l'épargne

2021 (en milliers d'€)	2022 (en milliers d'€)	2023 (en milliers d'€)	AUTOFINANCEMENT
1,434	190	516	Excédent brut de fonctionnement
1 404	113	1 014	Capacité d'autofinancement = CAF
1 033	-297	560	CAF nette du remboursement en capital des emprunts